



Sandrine Le Feu, Députée du Finistère
Présidente de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

COMMUNIQUE DE PRESSE
Morlaix, le 30 septembre 2026

FACTURATION ÉLECTRONIQUE : À MORLAIX, LES SERVICES DE L'ÉTAT MISENT SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Un mois après l'entrée en vigueur de la première étape de la réforme de la facturation électronique, le sujet représente déjà un appel sur deux reçu par le Centre de contact des professionnels de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) à Morlaix. Un chiffre qui témoigne des besoins d'accompagnement des entreprises face à cette nouvelle obligation, en particulier pour les plus petites structures.

Installé à Morlaix depuis 2022 dans le cadre de la relocalisation de services de l'État, ce centre est aujourd'hui le plus important centre de contact des professionnels de la DGFIP en France. Il couvre actuellement neuf départements et a vocation à étendre son périmètre à l'ensemble du territoire national.

Lors d'un échange avec les agents du centre, en présence de Nathalie Corradi, directrice des finances publiques du Finistère, la députée Sandrine Le Feu a pu mesurer concrètement l'évolution de leurs missions et les questions que se posent les chefs d'entreprise.

Une réforme qui nécessite un accompagnement de proximité

Depuis le 1er septembre, toutes les entreprises assujetties à la TVA doivent être en mesure de recevoir leurs factures sous format électronique. Cette première étape sera suivie d'une obligation progressive d'émission des factures électroniques, selon le calendrier prévu par la réforme.

La facturation électronique doit permettre de moderniser et de simplifier les procédures comptables, tout en renforçant la lutte contre la fraude à la TVA. Sa mise en œuvre représente néanmoins un changement important pour les entreprises, qui doivent adapter leurs pratiques et leurs outils, avec des moyens et une expertise parfois limités.

Le Centre de contact des professionnels joue un rôle essentiel dans cette transition. Chargés notamment de l'accueil généraliste de premier niveau et de campagnes de relance, ses agents sont en lien direct avec les chefs d'entreprise et leur apportent des réponses concrètes à leurs questions. La DGFIP entend poursuivre son travail d'information et d'accompagnement, en restant attentive aux difficultés rencontrées par les professionnels.

« La charge de travail que représente cette réforme pour les entreprises n'est pas négligeable, notamment pour les plus petites, qui n'ont pas toujours les ressources ni l'expertise nécessaires pour s'adapter rapidement. Il faut leur donner le temps de comprendre leurs obligations et les moyens de les mettre en œuvre. À Morlaix, les agents sont en contact direct avec les chefs d'entreprise et peuvent les aider très concrètement. C'est cela aussi, un service public efficace : une administration qui écoute, qui répond et qui accompagne. »

Des services publics au plus près des territoires

Au-delà de cette réforme, la députée souligne l'importance de disposer de services publics accessibles aux entreprises comme aux particuliers. Cette proximité passe aussi par le réseau France Services, qui permet aux habitants de la circonscription d'être accompagnés dans leurs démarches administratives.

La relocalisation du centre de contact à Morlaix illustre également la capacité des villes moyennes à accueillir des services de l'État et des emplois qualifiés. Lors de ses échanges avec les agents, Sandrine Le Feur a pu aborder leurs conditions d'installation. Si les difficultés d'accès au logement ont été évoquées, plusieurs agents ont également souligné leur attachement au territoire, à son cadre de vie et à leur nouveau métier.

Sandrine Le Feur appelle à poursuivre les relocalisations de services de l'État dans les villes moyennes et à réunir les conditions de leur réussite dans la durée. Elle avait notamment interpellé en juillet Marie-Pierre Vedrenne, ministre déléguée chargée de la Citoyenneté, au sujet de l'arrivée à Morlaix des agents du ministère de l'Intérieur chargés de l'instruction des permis de conduire, annoncée en 2021. Au-delà des emplois créés, ces implantations doivent contribuer à maintenir des services publics accessibles et à renforcer durablement la vitalité des territoires.

Sandrine Le Feur

Réseaux sociaux :

   @Sandrine.LeFeur